

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 juin 2016

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Départemental**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DASES 154G** Subvention (215 000 euros) et convention avec l'association Olga Spitzer (12<sup>e</sup>) pour le fonctionnement de son Service d'Ecoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott.

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de l'autoriser à signer une convention avec l'association Olga Spitzer (12<sup>e</sup>) lui attribuant une participation d'un montant de 215.000 euros, au titre de 2016, pour le fonctionnement de son Service d'Ecoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention avec l'association Olga Spitzer, dont le siège est au 34, Boulevard de

Picpus (12<sup>e</sup>), dans le cadre du fonctionnement de son Service d'Ecoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La subvention du Département de Paris pour l'association Olga Spitzer (SIMPA 10366) 34, Boulevard de Picpus (12<sup>e</sup>), au titre de l'année 2016, est fixée à 215 000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- 215 000 euros sur la rubrique 584, chapitre 65, nature 6574, DF 34015 du budget de fonctionnement du département de Paris de l'année 2016.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental**



**Anne HIDALGO**